

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### FORMEZ-VOUS À LA PERFORMANCE ENERGETIQUE. GAGNEZ EN SAVOIR-FAIRE.

**PARTICIPER AUX FORMATIONS A L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU BATIMENT (FEEBAT) :**

**FEEBAT RENOVE – Devenir responsable technique en rénovation énergétique des logements**

Dates : **6-7-8 octobre 2015**

Horaires : **9h00-12h30 et 14h00-17h30**

Effectif : **8 à 15 stagiaires**

Coût : **660€ NT/stagiaire**

Lieu : Plateforme interprofessionnelle 7 Avenue Joséphine Baker 24200 Sarlat - Rébecca DAIN : 05 53 31 56 25

**Au moins 4 semaines avant la date de formation, votre présent bulletin d'inscription complété, accompagné du chèque de règlement à l'ordre d'IFECO et d'un RIB sur papier entête de l'entreprise avec votre n° de SIRET doivent être adressés à la Plateforme. L'encaissement est fait 30 jours après la formation.**

**Le présent bulletin d'inscription signé par le client tient lieu de bon de commande et vaut acceptation des conditions générales de vente situées au verso.**

**RENSEIGNEZ VOTRE FICHE ENTREPRISE (tous les champs sont obligatoires):**

Raison sociale - Dénomination Entreprise : .....

N° Siret : .....Code NAF/APE : .....

N° TVA intracommunautaire : .....

La taille de votre entreprise est de :  moins de 10 salariés  plus de 10 salariés

Nom- prénom chef d'entreprise ou artisan : .....

Adresse : .....

Code postal : .....Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

**INSCRIVEZ VOTRE ou VOS STAGIAIRES (champs obligatoires - une ligne par stagiaire):**

Sexe (M-F)	Nom - Prénom	Date de naissance	Classification	Salarié /non salarié	Téléphone mobile	Mail

Classification : 1 Ouvrier d'exécution – 2 Ouvrier professionnel – 3 Compagnon professionnel – 4 Maître ouvrier, chef d'équipe – 5 Employé – 6 Agent de maîtrise, technicien – 7 AIC – 8 Gérant salarié ou PDG salarié – 9 Artisan ou gérant non salarié – 10 Conjoint non salarié

**RENSEIGNEZ VOTRE OPCA (mention obligatoire pour qu'IFECO envoie votre demande préalable de financement) :**

FAFCEA  CONSTRUCTYS -10 salariés  CONSTRUCTYS +10 salariés option A  Sans OPCA

Autre OPCA (précisez lequel) .....

Je souhaite bénéficier de l'offre de service de Conseil Durable pour l'accompagnement de mon dossier RGE.

Je souhaite bénéficier de l'offre de Conseil Durable pour obtenir des certificats d'économies d'énergies (CEE).

**Pour suivi formation**

**IFECO®**

**8 Place Marcel Lenoir  
82000 Montauban  
Tél : 05 31 05 00 29  
Fax : 05 31 05 00 04  
[formation@ifeco.fr](mailto:formation@ifeco.fr)**

**Pour suivi administratif**

**IFECO®**

**8 Place Marcel Lenoir  
82000 Montauban  
Tél : 05 31 05 00 05  
Fax : 05 31 05 00 04  
[admin@ifeco.fr](mailto:admin@ifeco.fr)**

À .....Le .....  
Signature et cachet de l'entreprise :

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

### Champ d'application

Les présentes Conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation et aux services annexes réalisés par IFECO.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserves des présentes Conditions Générales de Vente. A défaut de contrat écrit signé des deux parties, ces Conditions constituent le seul accord entre elles relativement à l'objet de l'inscription et prévalent sur tout autre document.

### Modalités d'inscription

Toute inscription prend effet à réception du bulletin d'inscription renseigné, validant votre accord sur l'objectif, le contenu, les pré-requis, la date et le coût du stage, signé par une personne habilitée et accompagné du règlement correspondant. L'inscription n'est définitive qu'après le paiement intégral de la somme à payer à l'inscription. IFECO se réserve donc expressément le droit de disposer librement des places retenues et pour lesquelles le paiement n'a pas été effectué.

Cette inscription est valable pour la totalité de la formation.

Les inscriptions sont prises dans leur ordre d'arrivée. Si le nombre des inscriptions est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine action identique.

IFECO se réserve le droit de refuser à tout moment l'admission d'un stagiaire. IFECO pourra confier la conduite de tout ou partie de l'action de formation à un autre organisme de formation avec lequel il aura passé un accord de sous-traitance.

### Convocation

Une convocation est adressée, à l'avance, à chaque participant. Elle indique les renseignements concernant la session (dates, lieu, horaires...)

Les contenus annoncés sont susceptibles d'être adaptés en fonction de l'actualité et de l'évolution des connaissances dans le secteur concerné.

### Report – Annulation d'inscription

L'entreprise conserve la possibilité de reporter ou d'annuler l'inscription d'un ou plusieurs stagiaires. Ces demandes de report ou d'annulation devront se limiter aux cas de force majeure dûment justifiables et ne pourront être acceptées que si elles surviennent plus de deux semaines avant le début du stage. Passé ce délai, IFECO facturera l'intégralité de la formation. Jusqu'à 24 heures avant le début de la session de formation, l'entreprise peut substituer une personne inscrite par ses soins par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Cependant, l'alternance d'un stagiaire par un autre en cours de module de formation n'est pas acceptée.

Toute session commencée est due en totalité. L'absentéisme non signalée par l'entreprise ou l'abandon du stagiaire ne donne lieu à aucun remboursement ou avoir sur le prix de la formation.

### Report – Annulation de session

IFECO se réserve le droit de reporter ou d'annuler la session de formation en cas de force majeure dûment justifiable sans donner lieu à une quelconque indemnité. En cas d'annulation de son fait, IFECO rembourse à l'entreprise le montant versé à l'inscription pour la formation qui n'aura pas été dispensée. IFECO avertit dans les plus brefs délais l'entreprise et/ou le stagiaire qui est inscrit prioritairement sur une session identique.

### Tarifs

Les tarifs sont exprimés en Euros nets de taxes (TVA non applicable art.293B du CGI).

### Conditions de paiement

L'acompte est exigible au moment de l'inscription. Les inscriptions non accompagnées de l'acompte ne sont pas prises en compte.

Le solde sera réglé dès le premier jour de la formation.

Tout retard ou incident de paiement est passible, après mise en demeure, d'une pénalité de retard calculée au taux de 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur (loi 92-1442).

Dans le cas d'une prise en charge du coût de la formation par un OPCA, il appartient à l'entreprise de se faire rembourser directement sa quote-part.

### Facturation – Documents contractuels

Les enseignements dispensés, conformément à la loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle, font l'objet d'une convention de stage. Cette convention, établie en deux exemplaires, est adressée à l'entreprise avant le début de la formation.

Une attestation de stage et, le cas échéant, une attestation de compétence sont adressées à l'entreprise à l'issue de la formation, pour remise au stagiaire.

La facture, établie au nom de l'entreprise, est adressée à l'issue de la formation.

### Assurances

Le stagiaire reste responsable, pendant toute la durée de la formation, vis à vis des tiers et d'IFECO. Il doit donc être couvert par son entreprise ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture suffisante contre les risques de natures diverses.

### Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par l'entreprise et/ou le stagiaire à IFECO, dans le cadre des actions de formation pourront être communiquées aux partenaires formateurs d'IFECO pour les besoins des dites formations.

Par ailleurs, l'entreprise et/ou le stagiaire peut être amené à recevoir, par l'intermédiaire d'IFECO, des propositions d'autres sociétés par tous moyens d'information ou de communication, qu'ils soient postaux ou électroniques. L'entreprise et/ou le stagiaire peut à tout moment s'y opposer en informant IFECO par écrit, fax ou e-mail. Conformément aux termes de la "loi informatique et libertés" du 6 janvier 1978, harmonisée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'entreprise et/ou le stagiaire peut faire valoir auprès d'IFECO, un droit d'accès et de rectification des informations transmises le concernant.

### Election de domicile - Litiges

L'élection de domicile d'IFECO est faite à son siège social. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable sont de la compétence exclusive des Tribunaux du ressort du Tribunal de Grande Instance de Montauban.